

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 18 novembre 2019**  
~~~~~

BUDGET ANNEXE DSP AEP 2019
DÉCISION MODIFICATIVE N°4.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 18 novembre 2019 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Etaient présents ou représentés : M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, Madame Roxane MARC, M. René GOMEZ, M. Gérard CABELLO, Monsieur Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, Mme Martine BONNET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Madame Jocelyne KUZNIAK, M. Daniel JAUDON, Monsieur Jean-Luc BESSODES, Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Monsieur Christian VILOING, Monsieur Yannick VERNIERES, Madame Isabelle ALIAGA, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Monsieur Olivier SERVEL, Monsieur Jean-François SOTO, Madame Marie-Françoise NACHEZ, Madame Béatrice FERNANDO, Monsieur Henry MARTINEZ, Monsieur Marcel CHRISTOL, Monsieur René GARRO, M. Pascal DELIEUZE, Mme Maria MENDES CHARLIER, M. Bernard GOUZIN, Monsieur José MARTINEZ, Mme Florence QUINONERO, Mme Nicole MORERE -M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND

Procurations : Mme Agnès CONSTANT à Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Monsieur Jean-Pierre BERTOLINI à M. Georges PIERRUGUES, Mme Josette CUTANDA à M. Louis VILLARET, Monsieur Jean-Claude CROS à M. Michel SAINTPIERRE, Madame Amélie MATEO à Monsieur Jean-François SOTO

Excusés : Monsieur Stéphane SIMON, Monsieur Jean-André AGOSTINI, Madame Véronique NEIL

Absents : M. Maurice DEJEAN, Monsieur Grégory BRO, Monsieur David CABLAT, Madame Annie LEROY, M. Philippe MACHETEL

Quorum : 24	Présents : 34	Votants : 39	Pour 39 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code général des collectivités territoriales, en particulier ses articles L.1612-11, L.2313-1, L.5211-36, R.5211-13 ;

VU l'arrêté du 24 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère industriel ;

VU la délibération n°1838 du 21 janvier 2019 adoptant le budget primitif 2019, en particulier celui afférent au budget annexe DSP AEP ;

VU la délibération n°1931 du Conseil communautaire en date du 15 avril 2019 relative à la décision modificative n°1 du budget annexe DSP AEP ;

VU la délibération n°2007 du Conseil communautaire en date du 8 juillet 2019 relative à la décision modificative n°2 du budget annexe DSP AEP ;

VU la délibération n°2046 du Conseil communautaire en date du 30 septembre 2019 relative à la décision modificative n°3 du budget annexe DSP AEP ;

VU la convention avec la CCGPSL pour les participations annuelles 2018 et 2019 aux charges d'exploitations pour la fourniture d'eau concernant les 2 EPCI ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de modifier les crédits prévus au budget annexe DSP AEP 2019 au sein des chapitres 65, 67 et 023 de la section de fonctionnement et au sein des chapitres 20,23 et 021 de la section d'investissement,

CONSIDERANT qu'il est proposé à l'Assemblée d'approuver les modifications de crédits suivantes à l'intérieur de la section d'investissement :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- **Chapitre 65 « Charges de gestion courante »** : il est proposé de procéder à une augmentation des crédits sur le compte 658 pour un montant de 142 720€ afin de régler la participation annuelle aux charges de fonctionnement pour la fourniture d'eau de la CCGPSL et de la CCVH pour les années 2018 (69 720€) et 2019 (73 000€) ;
- **Chapitre 67 « Charges exceptionnelles »** : il est proposé de procéder à une diminution des crédits sur le compte 678 pour un montant de 90 000 euros afin d'équilibrer la section de fonctionnement ;
- **Chapitre 023 « Virement à la section d'investissement »** : il est proposé de procéder à une diminution des crédits afin de diminuer la part d'autofinancement prévue sur ce budget pour un montant de 52 720 euros.

BUDGET ANNEXE DSP AEP 2019 – DECISION MODIFICATIVE N°4

Désignation	Dépenses	Recettes
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
65-658 « Charges diverses de gestion courante » (Dépenses)	+ 142 720,00€	
67-678 « Autres charges exceptionnelles » (Dépenses) (Après DM n°3 : 98 121,90€)	- 90 000,00€	
023-023 « Virement à la section d'investissement » (Dépenses)	- 52 720,00€	
SECTION D'INVESTISSEMENT		
20-2031 « Frais d'études »	+ 11 000,00€	
23-2313 « Immobilisations en cours » (dépenses)	- 63 720,00€	
021-021 « Virement de la section de fonctionnement » (Recettes)		- 52 720,00€